

ENGAGEMENTS DE SHARM EL-SHEIKH POUR
ACCELERER LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE

NOUS, chefs d'État et gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la onzième session ordinaire de notre Conférence à Sharm El-Sheikh, République arabe d'Égypte, du 30 juin au 1^{er} juillet 2008,

Reconnaissant l'importance de l'eau et de l'assainissement pour le développement social, économique et environnemental de nos pays et de notre continent ;

Réaffirmant notre engagement aux principes et aux objectifs, stipulés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine visant à promouvoir la coopération et l'intégration dans tous les domaines entre nos pays en vue d'améliorer les niveaux de vie de nos peuples et le bien-être des générations futures;

Reconnaissant que l'eau est et doit rester un élément essentiel du développement durable en Afrique, et que l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont des conditions préalables au développement du capital humain de l'Afrique ;

Préoccupés par la sous-utilisation et la distribution inégale des ressources en eau en Afrique, et qu'assurer la sécurité de l'eau reste un défi croissant dans la réalisation de la sécurité alimentaire et énergétique ;

Réaffirmant notre engagement à la Vision africaine 2025 de l'eau, à la déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau en Afrique ; à la Déclaration sur le changement climatique en Afrique ; et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement ;

Conscients que notre sommet est à mi-chemin de la cible 2015 de l'eau, de l'assainissement et d'autres cibles des OMD, et conscients du fait que, en comparaison avec le reste du monde, très peu de progrès a été accompli en Afrique pour atteindre la cible des OMD, et que, sur la base des tendances actuelles, l'Afrique doit intensifier ses efforts ;

Accueillant favorablement la Déclaration par la Communauté internationale de 2008 comme Année d'action sur les OMD, et la Déclaration par les Nations Unies de 2008 comme "Année internationale de l'assainissement" qui, pour l'Afrique, offre la possibilité d'accélérer ses plans d'action régionaux et ses stratégies de mise en œuvre en adoptant des décisions concrètes à notre Sommet des chefs d'État et de gouvernement ;

Conscients de l'urgente nécessité de renforcer nos infrastructures et institutions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en vue d'assurer des prestations quantitatives et qualitatives et de fournir un niveau de protection acceptable contre les risques des maladies liés à l'eau et contre l'impact des changements climatiques, facteur clé pour la transformation et le développement socioéconomique ainsi que pour le secteur de la santé publique en Afrique ;

Reconnaissant le progrès accompli par le Conseil des ministres africain de l'eau (CMAE) et d'autres institutions et ou organisations et leurs partenaires du développement dans le secteur de la gestion des ressources en eau et dans la fourniture d'une eau potable saine et

dans des conditions sanitaires acceptables aux populations urbaines et rurales de nos pays malgré les insuffisances ;

Accueillant favorablement la Déclaration ministérielle et les conclusions de la première Semaine africaine de l'eau organisée par le CMAE et abritée par la Banque africaine de développement (BAD) à Tunis, Tunisie du 26 au 28 mars 2008 ; et accueillant par ailleurs la Déclaration d'eThekwini sur l'assainissement et ses actions d'accompagnement adoptée en Afrique du Sud en février 2008, et la Déclaration Afrique-UE de mars 2008 sur l'assainissement ;

Reconnaissant le travail accompli par le CMAE dans la mobilisation de l'action pour la gestion intégrée et durable des ressources en eau et pour les conseils stratégiques prodigués en vue de la coordination de la gestion des ressources en eau et pour des initiatives d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que pour les mécanismes de financement mis en place pour ces initiatives ;

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- (a) **Accroître** nos efforts pour la mise en application de nos dernières déclarations relatives à l'eau et à l'assainissement ;
- (b) **Relever** le niveau de l'assainissement en comblant les lacunes dans le contexte de la Déclaration ministérielle d'eThekwini de 2008 sur l'assainissement en Afrique adoptée par le CMAE ;
- (c) **Aborder** les questions de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture pour la sécurité alimentaire conformément à la Déclaration et aux conclusions ministérielles de la première Semaine africaine de l'eau.

Et en particulier à ;

- d) **Développer et/ou mettre à jour** les politiques nationales de gestion de l'eau, les cadres et les programmes de réglementation, et à préparer les stratégies et les plans d'action nationaux pour atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement au cours des sept (7) années à venir ;
- e) **Créer** un environnement propice permettant d'accroître l'engagement efficace des collectivités locales et du secteur privé ;
- f) **Garantir** l'utilisation équitable et durable des ressources en eau nationales et partagées en Afrique, et promouvoir leurs gestions intégrées et leurs développements;
- g) **Renforcer** la capacité des ressources institutionnelles et humaines à tous les niveaux, y compris au niveau de l'administration locale décentralisée pour la mise en œuvre des programmes, améliorer l'information et la gestion des connaissances ainsi que le renforcement du suivi et de l'évaluation ;
- h) **Mettre en place** des mesures d'adaptation visant à améliorer la résilience de nos pays face à la menace croissante du changement climatique, à nos ressources en eau et à notre capacité à respecter les cibles de l'eau et de l'assainissement ;

- i) **Accroître de manière significative** les ressources financières nationales allouées à la mise en œuvre des activités nationales et régionales de développement de l'eau et de l'assainissement et **inviter** les ministres responsables de l'eau et des finances à élaborer des plans d'investissement appropriés ;
- j) **Développer** des instruments et des marchés financiers locaux pour des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ;
- k) **Mobiliser** le financement des donateurs et d'autres sources pour des initiatives relatives à l'eau et à l'assainissement notamment les projets nationaux et les Initiatives rurales pour l'eau et l'assainissement, le Fonds africain de l'eau ; le Programme de l'eau pour villes africaines et le Fonds de préparation des projets d'infrastructure du NEPAD, selon les engagements pris dans les Initiatives du G8 sur l'eau et l'assainissement ;
- l) **Promouvoir** l'engagement efficace de la société civile africaine et la participation publique aux activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement ;
- m) **Promouvoir** une programmation qui traite du rôle et des intérêts de la jeunesse et des femmes, étant donné que le fardeau d'une eau de mauvaise qualité et d'une mauvaise hygiène pèse très lourdement sur les femmes et les enfants ;
- n) **Renforcer** le CMAE en tant que mécanisme régional essentiel, et d'autres parties prenantes régionales appropriées, pour promouvoir la coopération sur l'eau et l'assainissement ;
- o) **Renforcer** l'initiative du CMAE sur la gestion durable des ressources en eau pour mettre en œuvre sa feuille de route pour la Commission africaine des eaux souterraines ;
- p) **Renforcer** le partenariat à tous les niveaux dans nos pays et entre les Communautés économiques régionales ainsi qu'avec les agences internationales de développement et promouvoir les partenariats public-privés afin d'engager promptement les actions permettant d'atteindre les OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement sur notre continent ;
- q) **Inviter** le CMAE à rendre compte annuellement du progrès accompli dans la mise en œuvre de notre engagement concernant l'eau et l'assainissement avec l'appui des partenaires régionaux, et de soumettre ces rapports à notre examen ;
- r) **Inviter** les ministres africains responsables de l'eau et des finances, en collaboration avec la Banque africaine de développement et les partenaires du développement, à tenir une réunion des ministres de l'eau et des finances pour élaborer des politiques de financement appropriées ;
- s) **Inviter** les Communautés économiques régionales et les Organisations des bassins fluviaux et des lacs à engager des dialogues régionaux sur le changement climatique et

ses impacts sur le secteur de l'eau dans le but d'adopter des mesures d'adaptation appropriées;

- t) **Inviter** le G8 à réaffirmer lors de son prochain sommet au Japon, son engagement à mettre intégralement en application les initiatives du G8 sur l'eau en Afrique, notamment le plan d'Évian 2003 sur l'eau, pour accélérer la mise en œuvre de leur engagement dans le secteur de l'assainissement et pour entretenir un partenariat renforcé avec les États membres de l'UA, à travers le CMAE, afin de réaliser les OMD concernant l'eau et l'assainissement.

Fait à Sharm El-Sheikh, le 1^{er} juillet 2008